



Conseil économique et social

Distr. générale
11 juin 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des résultats des grandes conférences et sommets
organisés sous l'égide des Nations Unies**

Réunion officielle du Conseil économique et social sur des indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et des sommets organisés sous l'égide des Nations Unies (New York, 10-11 mai 1999)

Résumé du Président du Conseil

1. Le Conseil économique et social, en application de la décision 1998/290 du 31 juillet 1998, qu'il a prise à sa session de fond de 1998, a tenu une réunion officielle de deux jours consacrée à des indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences des Nations Unies. Dans cette décision, le Conseil a également prié le Secrétaire général d'établir un rapport qui devrait examiner à fond les travaux en cours dans le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales et nationales compétentes sur les indicateurs de base permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés de tous les aspects des grandes conférences et sommets internationaux organisés par l'ONU, y compris les moyens de mise en oeuvre dans les domaines économique, social et les domaines connexes à tous les niveaux et ce, afin, dans un premier temps, de dresser un bilan et d'identifier les chevauchements et les doubles emplois ainsi que les lacunes [décision 1998/290 du Conseil, par. e)].

2. En application de cette décision, la réunion a été organisée sous la forme d'une table ronde afin d'encourager le dialogue entre les agents participants et les délégations. Les 15 experts de haut niveau spécialisés dans le domaine des indicateurs de base invités à participer étaient représentatifs des utilisateurs et des producteurs d'information tant au niveau national qu'international (voir par. 6 à 25). Les tables rondes ont été organisées autour de quatre thèmes : a) examen des difficultés rencontrées et des progrès réalisés dans l'application des résultats des conférences; b) principales initiatives et lacunes en matière de collaboration internationale; c) renforcement des capacités statistiques et de la collaboration au niveau national; et d) moyens de mise en oeuvre et perspectives d'avenir.

3. Les exposés faits par les participants ont suscité un dialogue riche et de grande envergure ainsi qu'un échange de vues fructueux qui a représenté une nouvelle étape encourageante dans les efforts déployés par le Conseil économique et social pour assurer la cohérence des initiatives multiples

* E/1999/100 et Add.1.

d'application des résultats des conférences et la coopération dans ce domaine.

4. Au cours du dialogue, les participants se sont félicités du rapport analytique du Secrétaire général sur un examen critique de la mise au point d'indicateurs dans le contexte du suivi des conférences (E/1999/11) établi sur la base d'une collaboration. Les experts et les délégués ont tous souligné que ce rapport constituait une bonne base pour un examen complet et fructueux des problèmes en question. Il a également été dit à plusieurs reprises que les propositions de suivi figurant dans le rapport représentaient un bon point de départ pour les mesures que le Conseil économique et social devrait prendre. De nombreuses délégations ont suggéré que le Conseil examine à nouveau la question des indicateurs de base à sa session de fond de 1999, qui aura lieu à Genève en juillet. Les orateurs ont particulièrement insisté sur deux domaines clefs où la participation et les orientations du Conseil étaient jugées nécessaires : a) le renforcement des capacités statistiques nationales, et b) l'amélioration de la coordination des initiatives prises par les organisations internationales en matière d'indicateurs dans le cadre du suivi des conférences mondiales.

5. La synthèse ci-après présente les principales questions abordées lors du débat, regroupées en six thèmes : importance des indicateurs; renforcement des capacités statistiques nationales; coordination au niveau international; ensemble d'indicateurs de base communs; moyens de mise en oeuvre; et rôle du Conseil économique et social.

I. Importance des indicateurs

6. Les indicateurs et les statistiques sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs concrets fixés lors des récentes conférences mondiales et dans les politiques nationales de développement. Les indicateurs permettent également d'évaluer si les fonds publics sont dépensés de façon efficace et transparente. Les indicateurs et les statistiques, s'ils sont fiables, actuels et se rapportent aux politiques, sont également un bon moyen de sensibilisation, ce qui facilite la mise en oeuvre des programmes de développement. Des données de bonne qualité sont indispensables pour défendre efficacement un programme de développement et mobiliser les ressources nécessaires. Il a toutefois été souligné que tous les phénomènes du développement ne peuvent être quantifiés.

II. Renforcement des capacités statistiques nationales

7. L'un des principaux thèmes de la réunion a été la nécessité de renforcer les capacités statistiques nationales de façon à garantir que les progrès accomplis soient irréversibles; en d'autres termes, d'assurer le développement durable de systèmes nationaux de statistiques en intervenant à toutes les étapes du processus d'information, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse et à leur diffusion. Un effort commun des organismes du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est nécessaire pour établir cette capacité. Les experts ont fait observer que l'importance de l'information relative au développement étant de plus en plus largement reconnue, le moment était venu d'encourager l'établissement d'une capacité nationale en matière de statistiques.

8. Il convient d'établir au niveau national des mécanismes efficaces de coordination entre tous les services qui génèrent des informations. À cet égard, les participants ont noté le rôle central des bureaux nationaux de statistique dans la coordination des activités des divers organismes chargés de la collecte et de la diffusion de données ainsi que de la définition de normes méthodologiques et opérationnelles. Le statut et l'indépendance des bureaux de statistique doivent être renforcés conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle¹.

9. Il convient d'intensifier le dialogue au niveau national entre les producteurs et les utilisateurs d'informations. Les décideurs doivent faire participer les statisticiens à l'identification des informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions et les statisticiens doivent répondre de façon flexible à ces demandes d'informations.

10. Il est nécessaire de déterminer des priorités nettes afin de régler le problème des lacunes qui se pose encore, même pour des indicateurs de base traditionnels comme le produit intérieur brut/produit national brut (PIB/PNB) et l'alphabetisation, et en particulier dans les domaines plus récents définis par les conférences mondiales. À cet égard, les participants ont souligné que les indicateurs traditionnels de revenu ne suffisaient pas à rendre compte des différents aspects du développement humain durable. Le problème est de construire un système d'information pour les domaines social et environnemental qui soit similaire au système existant en économie. Il est donc nécessaire de combler d'urgence les lacunes en matière de disponibilité des données afin de disposer d'indicateurs pour les «nouveaux» domaines que sont l'environnement, l'alimentation, le logement, les soins de santé, le secteur informel, le travail des femmes et l'intégra-

tion sociale. Cette dernière est un bon exemple de domaine où il est nécessaire de disposer de données ventilées de façon appropriée (par groupes sociaux et par sexe). Il est également nécessaire de procéder à une ventilation sous-nationale pour aborder les problèmes sociaux aux niveaux local et régional. D'autre part, face à la mondialisation, il devient de plus en plus important de compiler des statistiques et des indicateurs sur des aspects mondiaux et internationaux, comme le réchauffement de la planète, les sociétés transnationales et les flux d'informations.

11. Il convient non seulement d'élargir la portée des données mais également d'en améliorer l'actualité, la fiabilité et la pertinence. Plusieurs programmes de renforcement des capacités existent et ils doivent être développés.

12. Les réseaux de coopération régionaux ou sous-régionaux doivent être encouragés à comparer leur expérience et à mettre au point des méthodes et des pratiques communes qui répondent aux besoins spécifiques de la région et de la sous-région. Les donateurs seraient invités à appuyer ces réseaux sous-régionaux par des activités de formation appropriées afin de créer une masse critique en termes de savoir-faire dans les sous-régions.

III. Coordination au niveau international

13. Il apparaît que les chevauchements entre organisations internationales, tant au niveau de la création d'indicateurs que de la collecte d'informations, sont devenus plus fréquents. Cela est peut-être une conséquence de la démarche globale, qui a été encouragée par toutes les conférences internationales. La prolifération d'indicateurs utilisés par les organisations internationales en connexion avec les conférences a parfois conduit à une surcharge de travail pour les bureaux nationaux de statistiques. Dans d'autres cas, les besoins des conférences en matière de données sont parfois ignorés. Les institutions internationales devraient s'efforcer de mieux coordonner les demandes qu'elles adressent aux pays, d'éviter de demander plusieurs fois les mêmes données et de mettre en commun les données collectées. Le Conseil économique et social pourrait fournir des indications plus précises à cet égard.

14. Les mesures de coordination doivent commencer au sein des institutions internationales, où il est fréquent que plusieurs services produisent et demandent des données statistiques.

15. Les mécanismes de coordination existants, comme le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif

de coordination (CAC) doivent être renforcés et il convient d'encourager la participation active de tous les membres.

16. Des précisions ont été demandées au sujet de la proposition de créer un groupe de travail de haut niveau sur la coordination des donateurs à l'appui des stratégies de développement de statistiques nationales, en particulier en ce qui concerne sa composition et son intérêt par rapport aux mécanismes existants. Les participants ont proposé que le Groupe de travail établisse un lien solide avec les politiques mises en œuvre et le financement, y compris le financement bilatéral, et souligné que la participation des commissions régionales et des pays bénéficiaires était indispensable. Un des participants a estimé que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pourrait se charger de l'organisation. Le Groupe de travail pourrait examiner le financement des programmes statistiques de façon prospective plutôt que corrective.

17. La Banque mondiale a annoncé son projet de constituer un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques.

IV. Ensemble d'indicateurs de base communs

18. La mise au point d'un ensemble d'indicateurs communs par le système multilatéral est importante pour permettre une analyse générale des progrès accomplis par rapport aux objectifs des conférences. Un tel ensemble peut également réduire la charge de travail des États membres lorsqu'il s'agit de fournir des données. La liste d'indicateurs pertinents et acceptés au niveau mondial devra de toute évidence être limitée. Il appartiendra aux pays et aux régions de la compléter par des ensembles d'indicateurs qui correspondent à leur situation en matière de développement. Une structure hiérarchique générale, avec des branches nationales, régionales ou sectorielles, pourrait être envisagée. Quoi qu'il en soit, une telle structure ne constituerait pas un objectif à court terme mais un processus en évolution constante et avec une large participation.

19. La liste des indicateurs du bilan commun de pays a été considérée comme un point de départ valable pour établir un ensemble d'indicateurs de base. Toutefois, il est nécessaire de faire davantage participer les pays, notamment par l'intermédiaire de leur bureau national de statistique. Il a été proposé de s'appuyer sur une analyse détaillée des données disponibles au niveau national pour les indicateurs utilisés dans le cadre du bilan commun de pays pour formuler des programmes statistiques appuyés par les fonds et programmes

des Nations Unies. Les institutions spécialisées, notamment la Banque mondiale et le FMI, ainsi que le Comité d'aide au développement de l'OCDE, devraient participer davantage avec leur savoir-faire spécialisé, à la mise au point et à l'utilisation de la liste d'indicateurs pour les bilans communs de pays.

20. Les indicateurs et les données collectées au niveau international doivent présenter un intérêt pour les politiques nationales. Les nouveaux indicateurs devraient être conçus dans le cadre d'un dialogue tenant compte des bases de données existantes et des capacités statistiques des pays. Les statisticiens pourraient se prononcer sur la faisabilité et les coûts de certains indicateurs. La Commission de statistique et le Sous-Comité des activités statistiques du CAC pourraient passer en revue les indicateurs récemment créés.

V. Moyens de mise en oeuvre

21. Les conférences ont fixé, tant pour le développement socioéconomique que pour les ressources engagées, des objectifs qui s'appliquent à tous les pays. Des indicateurs de base sont nécessaires pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la création d'un environnement propice au développement comme demandé par les conférences. De nombreux participants ont estimé que le Conseil économique et social devrait examiner de façon plus approfondie la question des indicateurs relatifs aux moyens de mise en oeuvre des programmes d'action adoptés par les grandes conférences. Il reste encore à faire à cet égard, notamment au niveau du contrôle du volume et de l'efficacité de l'aide publique au développement (APD).

22. Plusieurs délégations ont également souligné que les futurs débats consacrés à la question des indicateurs de base devraient se être consacrés à l'application des résultats des conférences, plutôt qu'au développement en soi, conformément à des décisions antérieures du Conseil économique et social. À cet égard, l'accent devrait être mis sur les relations de partenariat plutôt que sur les relations entre donateurs et bénéficiaires.

23. La collecte de données et le renforcement des capacités statistiques exigent d'importants moyens et il arrive trop souvent que les activités statistiques ne bénéficient pas d'un financement suffisant. Les participants ont souligné que les programmes de développement devaient affecter des ressources adéquates à la création de bases de données comportant suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer l'application des programmes. Le manque de ressources financières et humaines fait qu'il est d'autant plus important d'utiliser au mieux les statistiques déjà collectées et d'élimi-

ner les doubles emplois parmi les indicateurs créés par les organisations internationales.

VI. Rôle du Conseil économique et social

24. Certaines délégations ont déclaré à plusieurs reprises que le Conseil économique et social est l'instance qui convient pour mener le débat relatif aux indicateurs, en particulier du fait de sa perspective intégrée et de sa fonction générale de coordination, en particulier pour le suivi et la mise en oeuvre des grandes conférences des Nations Unies. Le Conseil est le lieu où toutes les parties intéressées, y compris les institutions de Bretton Woods, les commissions régionales et d'autres institutions internationales comme le Comité d'aide au développement de l'OCDE, peuvent se réunir.

25. Par ailleurs, il a été souligné que pour des décisions concernant des aspects plus techniques, le Conseil bénéficie de l'appui de ses commissions techniques qui sont responsables du suivi des conférences et de la Commission de statistique.

Note

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social*, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 59.